



### LEGENDE PAG 1981

APPROUVE LE 04/02/1981

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- RVN Réserve Wohngebiet
- W Wohngebiet
- M Mischgebiet
- G Gewerbegebiet
- G Gewerbe und Industriegebiet
- I Industriegebiet
- OG Gebiete für öffentliche und private Einrichtungen allgemeinen Natures
- A Ausseres Baugelände

Zones superpersées

- Zone de servitude urbanisator "Zone de rencontre et de sélecteur"
- Zone de servitude urbanisator "Maisons unifamiliales"

Zones destinées à rester libres

- GR Grünflächen mit Bauverbot
- GR Grünverweigerungsflächen
- G Freizeitanlagen mit Zweckbauten
- O Osdungsgebiet
- K Kleingärten und Gartengelände
- BV Bauverbotszone
- GG Gebiete für Gemeindedienst
- F Forstwirtschaftlich genutzte Flächen
- E Erntegebäude
- B Baumspalanzung

### LEGENDE PAG 2007

APPROUVE LE 02/05/2007

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- TAB-1 Zones d'habitation 1
- TAB-2 Zones d'habitation 2
- ZM Zones mixtes (Art. 12)
- ZM-C Zones mixtes à caractère central
- ZREP Zones de bâtiments et d'équipements publics (Art. 13)
- ZAE Zones d'activités économiques (Art. 14)

Zones destinées à rester libres

- ZP Zones de parc (Art. 35)
- ZS Zones superpersées
- Zones soumises à un plan directeur (Art. 40)
- Zones soumises à l'obligation léseller un projet d'aménagement particulier (Art. 27 de la loi)
- Délimitation des plans d'aménagement particulier

Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives (à titre indicatif)

### LEGENDE PAG 2011

Délimitation de la modification ponctuelle du PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- TAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-C Zone mixte urbaine central

Représentation schématisique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones superpersées

LEGENDE PAG 2017

Délimitation de la modification ponctuelle du PAG

Zones superpersées

- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
  - Secteur protégé de type "environnement contrasté"
  - Cais ou colorier à conserver
  - Fugats à conserver
  - + 1 niveau autorisé
- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives à la protection des sites et monuments nationaux (à titre indicatif)

MATRE DOUVAGE :

Administration Communale de Differdange  
40, Av. Grande-Duchesse Charlotte  
L-4530 Differdange

PROJET :

Projet d'aménagement général  
Modification ponctuelle  
"Terrains Hauts Fourneaux"

ESPACE & PAYSAGES

UNIVERSITÄT CLERMONT AUVERGNE  
L-4811 ESCH-SUR-ALZETTE  
Tel. 0033 / 26 71 94 Fax. 0033 / 26 71 95  
Mail: info@espapecp.org

OBJET :

TERRAINS  
HAUTS FOURNEAUX

STADE :

PAG EN VIGUEUR

JUN 2019

646

1/2 500

1